



Mais cette solution a de suite été écartée, le motif totalement surprenant en est visible sur la carte: **la ligne Grenoble Aspres et la signalisation qui l'équipe de type CAPI a été décrétée à 16 trains par jour maximum (par qui... ?)** Cette disposition n'a pas de justification pour le train de nuit : une signalisation rudimentaire peut limiter le nombre de train dans la journée, mais pas la nuit où aucun autre train ne circule : la dérogation est forcément possible. Par le passé, le train de nuit Paris-Briançon ainsi que des trains périodiques et des supplémentaires des week-ends d'hiver et lors des super pointes de trafic de février et de Pâques ont été plusieurs

fois détournés via Grenoble et la ligne des Alpes. Nous nous rappelons de 1976 lors des travaux de reconstruction du viaduc du Claps à Luc en Diois du 2 janvier au 8 novembre, ainsi qu'en 1981, lors des travaux de réfection de trois tunnels entre Beaurières (26) et la Beaume (05) du 22 avril au 15 décembre.

Par ailleurs, un autorail touristique affrété a circulé le 16 septembre dernier de Lyon Perrache à Briançon via Grenoble, avec retour le 17, en pleine journée, et sa circulation a pu être insérée parmi les 16 TER journaliers de cette ligne, prouvant cette possibilité et cette dérogation.

Et le cas échéant : mieux vaut remplacer par un autocar un TER de 2h qu'un train d'une nuit.

La SNCF invoque la nécessité d'agents de circulation dans les gares la nuit pour ce train, alors que le train de nuit est seul à circuler sur sa ligne en pleine nuit. Sens Veynes à Grenoble : aucune autre circulation, c'est la nuit. Dans le sens contraire, croisement le matin avec un TER partant de Veynes à 5h26, ne nécessitant que du personnel déjà en place.

C'est pourquoi nous vous prions, Monsieur le Chef de Service, d'intervenir rapidement pour imposer la circulation quotidienne de ce train de nuit dont l'Etat est Autorité Organisatrice, en passant via cet itinéraire les jours nécessaires.

Nous vous en remercions vivement d'avance, et vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos respectueuses salutations.
Pour le Bureau

Le Président

Philippe CRETIN

Le Secrétaire Général

Jean-Michel PASCAL